

Demande de versement du « forfait mobilités durables »

Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables »

Arrêté du 9 mai 2020 pris pour application du décret n°2020-543

NOM :

PRENOM :

CORPS :

AFFECTATION :

1 – DOMICILE

Adresse Personnelle :

Code postal : **Ville :**

2 - LIEU DE TRAVAIL

Adresse :

Code postal : **Ville :**

3 - MOYENS DE TRANSPORT*

Vélo personnel (mécanique ou à assistance électrique)

Covoiturage (chauffeur ou passager)

*Cocher la case correspondante

A COMPTER DU :

4 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transports utilisés.

Fait à :

Le

Signature de l'agent :

Important :

Le bénéfice du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Le « forfait mobilités durables » est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration